

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 14 janvier 2016

Soumis au vote du Conseil d'administration
du 29 février 2016

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 14 janvier 2016 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Excusé, donne procuration à Sylvain PEZERIL
Jacques-Antoine CESBRON	Absent
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Régine BRICHET (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée
Donna KHOURI (Suppléant : Romain ETOURNAY)	Absente
Yves DENECHERE	Excusé, donne procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
François DUCROT	Présent
Chloé DUCHENE (Suppléant : Philippine GODIVIER)	Présente (suppléante)
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Excusé
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présente (suppléante)
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Excusée, donne procuration à Julie GASTINEAU
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Absente
Corinne LEFRANÇOIS	Présente
Jean-Luc COURTHAUDON	Absent
Alain MOREL	Excusé
Michel BASLÉ (Suppléant :)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Absente
Patrick SAULNIER	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
Jean-Luc SINQUIN	Présent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

21 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 17 membres présents, 4 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

Christelle DURAND – Chef de division Enseignement supérieur, Rectorat de NANTES

♦ **Membres présents invités par le Président**

Catherine BERNARD

Didier LE GALL

Isabelle RICHARD

Daniel SCHAUB

Didier BOISSON

Christophe DANIEL

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1.	INFORMATIONS	4
1.1.	Résultat de l'appel à manifestation d'intérêt : Développement de la formation continue.....	4
1.2.	CoMUE UBL.....	4
2.	AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	4
2.1.	Bilan de la mission égalité	4
2.2.	Convention d'engagement pour une communication sans stéréotype de sexe	5
2.3.	Conventions relatives à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRTS).....	5
2.4.	Statuts du Pont Supérieur, « Pôle d'Enseignement supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire	6
2.5.	Projet stratégique d'alliance entre l'Université d'Angers et Angers Loire Métropole	6
3.	PROSPECTIVE ET MOYENS	6
3.1.	Contrats d'objectifs et de moyens des composantes.....	6
3.2.	Architecture budgétaire au titre de l'année 2016	7
4.	RECHERCHE	7
4.1.	Prime d'encadrement doctoral et de recherche : enveloppe budgétaire	7
4.2.	Tarifs PHYTO 2016.....	7
5.	ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE.....	8
5.1.	Convention licence entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine et Loire.....	8
6.	DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	8
7.	PROCES-VERBAL DU CA DU 18 DECEMBRE 2015.....	8

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30. 19 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 15 membres présents, 4 procurations). 8 membres invités sont présents.

Il remercie Jean-Michel SIWAK, Directeur régional à la Recherche et à la Technologie, de sa présence à ce conseil d'administration.

1. Informations

1.1. [Résultat de l'appel à manifestation d'intérêt : Développement de la formation continue](#)

M. SAINT-ANDRÉ explique que le MENESR a reçu le 6 novembre 2015 un rapport sur le développement de la formation continue à l'université, commandé à François GERMINET, président de l'Université de Cergy-Pontoise.

Parmi les recommandations de ce rapport, figuraient le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt et la constitution d'un groupe d'une dizaine d'universités, afin de faire avancer de façon significative la structuration de la formation continue dans les universités.

Il ajoute que l'Université d'Angers s'est portée candidate, comme 54 autres universités, et a déposé un dossier le 7 décembre 2015, qui proposait un aspect « structuration de la formation continue », un aspect « interaction avec les composantes » et un aspect « interaction avec les acteurs économiques », avec une proposition de formation continue spécifique dans le domaine du big data.

Il annonce que l'Université d'Angers fait partie des 12 Universités françaises sélectionnées pour mettre en place ce projet, et se réjouit que 2 créations de postes aient été obtenues à l'Université d'Angers dans le cadre de ce projet.

MME BERNARD souligne la qualité du projet de l'Université d'Angers. Elle précise qu'il n'y avait pas d'autre projet orienté sur ce thème. Tous les projets retenus sont complémentaires au niveau disciplinaire.

1.2. [CoMUE UBL](#)

M. SAINT-ANDRÉ rappelle les différentes étapes des élections de la CoMUE Bretagne Loire, qui se dérouleront les 15 et 16 mars 2016. Il précise que la création de la CoMUE entraîne la dissolution de l'UNAM et de l'Université Européenne de Bretagne. Il ajoute que l'élection du Président de la CoMUE aura lieu au mois d'avril 2016.

2. Affaires générales et statutaires

2.1. [Bilan de la mission égalité](#)

MME SEBTI présente le bilan des actions menées depuis sa nomination par le Président en mars 2012, puis par la commission égalité, mise en place à la suite du vote du conseil d'administration du 4 décembre 2014.

M. FRÈRE revient sur la notion de mixité des filières, et remarque qu'il y a davantage d'étudiantes que d'étudiants aux niveaux Licence, Master et Doctorat. Il souhaiterait connaître les chiffres précis de cette répartition et souhaiterait savoir si l'on observe une évolution entre la Licence, le Master et le Doctorat, toutes filières confondues.

MME SEBTI répond que cela fait partie des travaux qu'il reste encore à mener. Elle ne connaît pas précisément les chiffres.

M. FRÈRE demande si le constat opéré au niveau de l'Université d'Angers est le même dans les autres universités. Il rappelle que ce constat est visible au niveau des élèves de terminale, pour lesquels il est noté que davantage d'élèves filles accèdent aux études supérieures.

M. SAINT-ANDRÉ partage le constat de M. FRÈRE. Il précise que 55% d'élèves filles accèdent à l'Université.

M. FRÈRE complète ses propos en faisant un parallèle avec les inscriptions en médecine. Il demande s'il y a plus de femmes que d'hommes en internat de médecine.

MME RICHARD explique que la réussite des étudiantes en deuxième année de médecine est quasiment identique à celle des étudiants, et est le reflet des inscriptions en première année des études de santé. Cette répartition reste identique jusqu'à la sixième année. Les déséquilibres s'observent en fonction du

sexe, dans un sens ou dans l'autre, pour certaines spécialités à l'entrée en troisième cycle. MME RICHARD précise par exemple que la pédiatrie est sous-représentée en hommes.

MME SEBTI ajoute que cette problématique existe également en lettres, ce à quoi M. BOISSON répond que cela dépend des départements. Mme SEBTI propose donc de faire remonter les chiffres à la fois par filière et par niveau.

M. ROBLEDO précise qu'une étude a été menée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au niveau national, qui met en avant que l'accès à l'enseignement supérieur est majoritairement féminin. Répartition que l'on observe en licence et en master. En revanche cette répartition s'inverse au doctorat, où les hommes sont majoritaires, et ce, toutes filières confondues. Il demande à MME RICHARD s'il s'agit, pour l'UFR Santé, d'une répartition des praticiens hospitaliers MCU-PH et PU-PH confondus.

MME RICHARD répond par l'affirmative.

MME SEBTI précise que l'Université d'Angers ne se démarque pas des autres universités au niveau de cette problématique. En revanche, elle se félicite que l'on commence à évoquer de plus en plus la notion d'égalité, notamment dans le cadre des élections.

M. HAMARD remercie vivement MME SEBTI du travail accompli au sein de la commission égalité.

2.2. [Convention d'engagement pour une communication sans stéréotype de sexe](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention d'engagement pour une communication sans stéréotype de sexe.

MME GASTINEAU demande quels sont les partenaires ciblés par cette convention et quelle en est son étendue.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il s'agit de s'assurer que les outils utilisés respectent parfaitement la charte d'engagement.

MME RICHARD se félicite de la saisie de cette problématique par le conseil d'administration, et souligne l'importance du vote de cette convention.

M. CHRISTOFOL met en avant le côté précurseur du conseil d'administration. Il félicite Sabrina SEBTI pour la qualité de son travail. Il ajoute que l'OCDE a également produit des statistiques relatives à la répartition des étudiant.e.s au sein de la licence, du master ou encore du doctorat. Il note que ce vote peut faire avancer les choses en matière de parité.

M. SAINT-ANDRÉ soumet cette convention au vote des administrateurs. Cette convention est adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

2.3. [Conventions relatives à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique \(DTS IMRTS\)](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente les conventions relatives à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de technicien en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT).

MME RICHARD rappelle qu'il existe une coopération ancienne avec le lycée Mongazon. La coopération avec le lycée Notre-Dame de Fontenay le Comte est plus récente. Elle précise que ces conventions concernent les enseignements en radiologie dispensés dans ces établissements.

MME RICHARD ajoute que la CPU était un temps hostile à ce conventionnement. Elle rappelle que ces formations sont avant tout très autonomes et isolées, et déplore que le rapprochement avec l'université n'ait pas eu lieu avant.

M. SAINT-ANDRÉ confirme qu'il reste du chemin à faire. Il ajoute que les bacheliers inscrits dans cette formation ont un parcours proche des élèves qui choisissent de s'inscrire en médecine ou en pharmacie.

M. SCHAUB demande si des établissements secondaires publics proposent cette formation.

M. SAINT-ANDRÉ répond négativement, et affirme que ces deux seuls établissements privés proposent cette formation dans la région des Pays de la Loire.

M. SAINT-ANDRÉ soumet ces conventions au vote des administrateurs.
Ces conventions sont adoptées à l'unanimité, avec 21 voix pour.

2.4. [Statuts du Pont Supérieur, « Pôle d'Enseignement supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente les statuts du Pont Supérieur, Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire et ses actualisations.

M. SAINT-ANDRÉ soumet ces statuts au vote des administrateurs.
Les statuts sont approuvés à l'unanimité, avec 21 voix pour.

2.5. [Projet stratégique d'alliance entre l'Université d'Angers et Angers Loire Métropole](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet stratégique d'alliance entre l'Université d'Angers et Angers Loire Métropole.

M. BASLÉ explique que ce projet non-contraignant a une valeur politique et symbolique forte. Il souligne qu'il est important que l'Université d'Angers et Angers Loire Métropole s'entendent pour développer conjointement des activités futures, au-delà des actions mises en place avec Angers Loire Campus.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que les échanges réguliers avec Angers Loire Métropole ont notamment permis d'envisager de créer des équipements sportifs en centre-ville pour les étudiants et les personnels.

M. HAMARD demande en quoi consistent les points 1 et 10 du préambule.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il s'agit des missions du pôle économique d'Angers Loire Métropole qui ne s'appliquent pas à l'Université d'Angers.

MME GASTINEAU demande quelle sera l'articulation avec Angers Loire Campus.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il s'agit ici d'une convention cadre bilatérale, certaines des actions devant être développées dans des conventions analogues avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

M. BASLÉ ajoute que ce contrat d'alliance n'est pas exclusivement réservé à l'Université d'Angers, ni, de manière générale, à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce projet d'alliance est conclu dans un souci de transparence envers les autres partenaires.

M. SAINT-ANDRÉ soumet ce projet stratégique d'alliance au vote des administrateurs.
Ce projet d'alliance stratégique est adopté à l'unanimité, avec 21 voix pour.

3. **Prospective et moyens**

3.1. [Contrats d'objectifs et de moyens des composantes](#)

M. ROBLEDO présente les synthèses des contrats d'objectifs et de moyens des composantes.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'un des objectifs de contractualisation, annuelle dans ses volets budgétaire et campagne d'emplois, est précisément de s'inscrire dans une prospective pluriannuelle pour le volet immobilier ou pour permettre la prévision des emplois.

M. CHRISTOFOL demande si une synthèse a été effectuée dans les COM concernant les créations de postes et les moyens des composantes.

M. SAINT-ANDRÉ répond que ces données ont été présentées lors de la campagne d'emplois en septembre 2015. 14 emplois ont été créés, auxquels vont être ajoutés les deux emplois obtenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la formation continue.

3.2. [Architecture budgétaire au titre de l'année 2016](#)

M. ROBLEDO présente l'architecture budgétaire au titre de l'année 2016 et rappelle que l'architecture présentée lors du CA du 18 décembre concernait l'année 2017 en mode GBCP

M. SAINT-ANDRÉ soumet l'architecture budgétaire au vote des administrateurs.

L'architecture budgétaire au titre de 2016 est adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

4. [Recherche](#)

4.1. [Prime d'encadrement doctoral et de recherche : enveloppe budgétaire](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente l'enveloppe budgétaire de la prime d'encadrement doctoral et de recherche, dont la proposition pour 2016 s'élève à 140 000 €.

Il rappelle la procédure et le cadre général de l'attribution de cette prime.

M. CHRISTOFOL rappelle qu'il est syndicalement contre les primes. Il ajoute que la prime d'encadrement doctoral et de recherche est la plus inégalitaire de la fonction publique. Il comprend néanmoins que cette prime reste satisfaisante dans le sens où elle permet de récompenser les efforts de recherche entrepris par les enseignants-chercheurs.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les universités ont une liberté quant aux critères d'attribution et à la détermination de l'enveloppe budgétaire de cette prime. Il rappelle que l'Université d'Angers a pu, l'an dernier, verser cette prime à tous les enseignants-chercheurs qui ont obtenu la note A ou la note B.

M. FRÈRE trouve que la distinction opérée entre les maîtres de conférences et les professeurs n'est pas opportune. Il lui paraît plus logique que les PR et les MCF qui ont la même note bénéficient du même montant de prime.

Il rappelle que ces montants restent significatifs pour les enseignants-chercheurs qui en bénéficient.

M. SAINT-ANDRÉ partage pleinement le sentiment de M. FRÈRE quant aux critères d'attribution de cette prime, mais il ne lui semblait pas opportun de proposer un autre mode de fonctionnement à la veille du renouvellement des conseils centraux. Cette question devra nécessairement être reposée par la communauté.

M. SAINT-ANDRÉ soumet l'enveloppe budgétaire de la prime d'encadrement doctoral et de recherche au vote des administrateurs.

Cette enveloppe est adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

4.2. [Tarifs PHYTO 2016](#)

M. GUILLET présente le plateau PHYTO et la politique tarifaire proposée pour 2016.

MME C.DURAND demande quelle est la différence entre un plateau et une plateforme.

M. GUILLET répond que l'accès au plateau est donné prioritairement aux membres du plateau et de la SFR, avec une mise en commun d'outils à destination des membres de la SFR.

M. CHRISTOFOL se félicite de la clarté des explications de M. GUILLET. Il précise qu'il semblerait que juridiquement, il ne soit pas possible de proposer des tarifs différents à des clients différents, en l'absence de prestations de services différentes.

M. GUILLET demande à M. CHRISTOFOL ce qu'il entend par clients.

M. CHRISTOFOL répond qu'il s'agit d'utilisateurs, peu importe qu'ils soient publics ou privés.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que les prestations exposées par M. GUILLET sont clairement différentes.

M. GUILLET ajoute qu'en effet, pour les trois premières catégories, les prestations sont différentes. En revanche, concernant les services académiques publics ou privés, il précise qu'il s'appuie sur les tarifs proposés par la SATT.

M. BASLÉ complète la réponse, en rappelant que l'argument donné il y a quelques années pour justifier ces différences de tarifs, était que les personnes travaillant dans les laboratoires de l'Université cotisaient déjà au fonctionnement de la plateforme via les subventions données par l'Université et les prélèvements effectués sur les dotations des laboratoires. Il était alors considéré qu'il y avait un retour sur investissement.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la politique tarifaire du plateau PHYTO au vote des administrateurs. Les tarifs sont adoptés à l'unanimité, avec 21 voix pour.

5. Enseignement et vie étudiante

5.1. Convention licence entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine et Loire

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention licence entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine et Loire.

MME GASTINEAU souhaite connaître le public ciblé par la commission de validation citée dans la convention.

MME S.DURAND répond que la commission de validation des acquis d'expérience est à destination des personnes salariées depuis plusieurs années qui souhaitent accéder à cette formation.

M. PEZERIL demande quels sont les moyens mis à disposition pour l'ESTHUA, Tourisme et Culture et pour les enseignants qui participeront à cette formation. Il s'inquiète quant à l'inflation des coûts que cela pourra engendrer.

M. SAINT-ANDRÉ répond que les cours magistraux seront mutualisés dans les locaux de l'ESTHUA, Tourisme et Culture, avec les autres parcours de la licence. La somme de 500 € par étudiant permet de payer les heures complémentaires qui seront assurées par des professionnels.

MME S.DURAND confirme les propos de M. SAINT-ANDRÉ. Elle ajoute qu'il existe d'autres partenariats entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine et Loire, et que c'est l'occasion de revoir ces partenariats, notamment sur la mise à disposition de moyens, de mise à disposition de salles dans les locaux de la CCI, qui ne feront plus l'objet d'une surfacturation comme c'était le cas précédemment.

M. SAINT-ANDRÉ soumet cette convention au vote des administrateurs, en précisant que la partie pédagogique fera l'objet d'un vote par la CFVU du 18 janvier 2016.

La convention entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine et Loire est adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

6. Délégations prises par délégation du CA au président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

7. Procès-verbal du CA du 18 décembre 2015

M. SAINT-ANDRÉ propose de corriger la phrase suivante page 7 : « M. TACHEAU présente la structure budgétaire de l'Université d'Angers de l'année 2017 » étant entendu que le document en annexe est correctement titré.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2015 est adopté à l'unanimité, avec 21 voix pour.

8. Ordre de mission permanent du président

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote des administrateurs l'ordre de mission permanent du président et précise que ce vote doit avoir lieu chaque année. Il propose de le renouveler jusqu'au 15 février 2016 inclus.

L'ordre de mission permanent est adopté à l'unanimité, avec 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 16H29.

A l'issue de la séance, M. SAINT-ANDRÉ dresse un bilan succinct de son mandat.

Il remercie les administrateurs de leur assiduité, de la qualité des débats tenus lors de ce mandat, et de leur soutien lors des moments difficiles.

Il revient sur quelques faits importants de ce mandat.

Il souligne les importantes modifications de l'Université d'Angers, telles que l'ISTIA +, le futur centre polytechnique universitaire qui a officiellement ouvert ses portes à la rentrée universitaire 2015-2016. Il rappelle que cette ouverture n'est qu'une étape dans la future intégration de l'ISTIA + dans ce centre, qui devrait bénéficier de locaux étendus afin d'accueillir l'ensemble des formations.

PluriPass a été lancé en septembre 2015 grâce à la pugnacité des porteuses de projet, sous l'œil expert de la commission d'évaluation externe et du MENESR. Le soutien des deux collectivités territoriales à ce projet a été décisif.

La fusion des deux facultés de médecine et SPIS en l'UFR Santé est la suite logique d'ISTIA + et de PluriPass. Elle va notamment permettre de donner un nouvel élan à la formation continue en santé.

Le déménagement du département GMP de l'IUT de Cholet dans les locaux de l'ENSAM s'est opéré durant l'été 2015. Le département GMP fonctionne parfaitement, à la plus grande satisfaction de tous, et offre de nouveaux débouchés aux étudiants. Ce partenariat permettra de renforcer les collaborations de l'Université d'Angers en recherche, et n'aurait pu se faire sans le soutien de M. Jean-Michel SIWAK et du regretté Jean-Luc CLÉDY.

La capacité d'accompagner les étudiants vers l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur se confirme. M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'Université d'Angers est en tête des universités françaises dans le cadre de la réussite en licence. Le taux d'insertion des étudiants angevins reste excellent, ceci malgré des moyens très inférieurs à la moyenne nationale. La taille de l'Université et la proximité des étudiants avec le personnel encadrant (enseignants-chercheurs, BIATSS...) y est sans nul doute pour quelque chose. Cela répond surtout de l'intérêt que chacun porte à la réussite des étudiants et de l'investissement de l'ensemble des personnels.

En ce qui concerne la recherche, la préparation du contrat quinquennal a permis de poursuivre la structuration des équipes de recherche selon les recommandations du comité d'orientation stratégique, ceci afin de rendre plus visibles les grands pôles de recherche de l'Université d'Angers. Le travail d'UMRisation des équipes de recherche se poursuit. Le nombre d'UMR multi-sites augmente, en dépit des réticences des organismes de recherche. Il souligne que ces UMR sont des structures particulièrement adaptées au paysage particulier de la recherche dans le Grand Ouest. Le dialogue permanent et constructif avec les organismes de recherche a permis des avancées significatives qui devraient favoriser la construction d'UMR multi-sites.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que d'autres évolutions ont eu lieu ou sont en cours dans le cadre du partenariat avec les collectivités, telles que la création d'Angers Loire Campus en partenariat avec Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, pour lequel le leadership de l'UA sur l'enseignement supérieur et la recherche sur le site angevin est officialisé. Il s'agit maintenant de faire vivre Angers Loire Campus, en travaillant à des propositions concrètes dans les domaines de la formation et de la recherche.

L'Université d'Angers s'est approprié la démarche RFI lancée par la région des Pays de la Loire, afin de renforcer les pôles d'excellence reconnus en formation ou en recherche, en portant 4 projets : électronique-organique LUMOMAT, Végétal, Tourisme et Électronique professionnelle. Ce portage rend ces secteurs phares de l'Université d'Angers plus visibles, notamment au niveau international, et les engage dans un schéma de développement cohérent. Ces financements ont été complétés par le succès

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 janvier 2016

des appels à projets Connectalent et à d'autres appels à projets régionaux et nationaux. Dans d'autres secteurs, un partenariat s'est noué avec l'Université de Nantes.

2015 a été l'année de la négociation finale du CPER, dans des conditions financières très difficiles. Les principales opérations immobilières ont pu être financées, à l'exception de la restructuration de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, qui bénéficie d'un financement très insuffisant malgré la participation significative d'Angers Loire Métropole. C'est pourquoi les études de restructuration vont être financées sur les fonds propres de l'Université.

Pour le volet recherche du CPER, les négociations ont été difficiles. La réalité des promesses de financements complémentaires de l'État reste à confirmer.

La construction de la CoMUE a demandé beaucoup de temps et d'énergie. Elle suscite beaucoup d'interrogations quant à l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Grand Ouest. Il faut néanmoins constater que la CoMUE existe. Elle dispose de quelques moyens financiers et institutionnels, et a un certain nombre de projets. L'Université d'Angers a œuvré pour trouver sa place au sein de la CoMUE dès la phase de travail préparatoire. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer le risque que les trois universités siégeant dans des « métropoles », tentent d'en prendre le leadership. Le partenariat stratégique avec l'Université du Maine est donc primordial, afin de construire un pôle de recherche et d'enseignement supérieur incontournable à l'est de la CoMUE.

Il remercie chaleureusement M. TACHEAU de leur étroite collaboration. Il souligne que le travail de DGS est extrêmement difficile. Il ajoute que tous deux ont la même conception de la collaboration entre le Président et le DGS, si bien que M. TACHEAU laisse le soin au successeur de M. SAINT-ANDRÉ de choisir son DGS.

M. SAINT-ANDRÉ adresse ses meilleurs souhaits de réussite au futur président et son équipe, et espère un échange avec le futur conseil d'administration aussi plaisant que celui qu'il a eu lors de sa mandature.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU

Annexes :
Dossier de séance
Diaporama de séance
Procès-verbal du CA du 18 décembre 2015 amendé